|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)-3

[3 Opérations 3](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 4-5](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 6

[7 Conclusion 7](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* **Le 19 Septembre 2019,** à Libreville, arrestation de Traoré BOUASSE de nationalité malienne, de AYI MINTSA et OBANGA OYANDJI Stephen tous deux de nationalité gabonaise avec six (06) pointes d’ivoire brut d’une masse totale de 19,5kg ;
* **25 Septembre 2019 à Makokou,** condamnation de MOUMBONZI Alain Roger à 3 ans d’emprisonnement assortie de 1 an avec sursis, 500 000 FCFA d’amende et de 5 000 000 FCFA de dommages et intérêts  et IKAGNA Francky à 6 mois d’emprisonnement assortie de 3 mois avec sursis, 250 000FCFA d’amende et 5 000 000FCFA de dommages et intérêts ; tous les deux reconnus coupables de délit détention, transport, de commercialisation des trophées d'une espèce intégralement protégée et de détention illégale d’arme à feu ;
* **25 septembre 2019** à Makokou, Condamnation d’OUMAROU FAROUKOU, à six mois d’emprisonnement ferme et 100.000fcfa d’amende. Il a été arrêté en juin 2017 avec deux pointes d’ivoire.
* **Le 30 septembre 2019**, à Oyem, arrestation NDZANG MINDZEME Norbert, de nationalité Gabonaise pour commercialisation de six pointes d’ivoire brut d’une masse de 9,6kg ;
* **Du 1er au 30 septembre 2019**, deux juristes de Conservation Justice ont participé à la mission d’appui de la brigade des eaux et forêts du port d’Owendo chargée de mener les contrôles dans les conteneurs de bois.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 12 |
| Investigations ayant menées à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 45 |

Le mois de septembre 2019 a été très productif comme les précédents mois en termes d’informations recueillies pendant les missions et de résultats. Plusieurs missions ont été effectuées par 4 investigateurs à travers différentes provinces de l’Estuaire, le Woleu-Ntem, la Ngounié, l’Ogooué-Ivindo, le Moyen-Ogooué et l’Ogooué-Lolo.

Au total 12 missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec 45 trafiquants et braconniers majeurs identifiés. Les investigateurs continuent de maintenir les contacts avec les cibles prioritaires pour les prochaines opérations. Deux opérations ont été réalisées au courant du mois de septembre 2019.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 3 |

Le projet a enregistré deux opérations ce mois. Ces opérations ont conduit à l’arrestation de trois présumés trafiquants d’ivoire.

La première opération a eu lieu le 19 septembre 2019 à Libreville. C’est en effet à la suite d’une information reçue des investigations des enquêteurs du projet AALF selon laquelle des individus s’apprêtaient à accomplir une transaction portant sur l’ivoire qu’une équipe composée des éléments de la police judiciaire, de la Direction de la Lutte Contre le Braconnage et des Juristes de l’ONG Conservation Justice va se diriger sur les lieux pour les appréhender. Sur place, ils mettront la main sur deux individus, l’un de nationalité malienne, le nommé TRAORE BOUASSE, et l’autre de nationalité gabonaise dénommé AYI MINTSA en flagrant délit de vente d’ivoire. Présentés au Juge d’instruction à la suite d’ouverture d’une information par le Procureur de la République près le tribunal du tribunal spécial, ils ont été placés sous mandat de dépôt en attendant la suite des investigations menées par ce dernier. Actuellement, ils sont détenus à la maison d’arrêt de Libreville en attendant leur jugement dont la date n’est pas encore connue.

La seconde opération quant à elle s’est déroulée le 30 septembre 2019 à Oyem permettant ainsi d’interpeller une personne de nationalité gabonaise en la personne de NZANG Norbert. Ce dernier a été interpellé par la police judiciaire d’Oyem qu’accompagnaient les agents des eaux et forêts locaux et les juristes de Conservation Justice au moment où il s’apprêtait à liquider six pointes d’ivoire dans un motel. Après avoir été entendu pour les faits à lui reprochés, il a été transféré à Libreville et est actuellement gardé à vue dans les locaux de la Police Judiciaire en attendant d’être présenté au Procureur de la République.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi cinq affaires initiées par le projet AALF et effectué des visites de prison.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 05 |
| Nombre de condamnations | 03 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 3 |

Le département juridique a enregistré ce mois deux (2) affaires dont les procédures ont été suivies. Il s’agit des affaires du Ministère des eaux et forêts contre Oumarou FAROUKOU et celle contre MOUMBONZI Alain et complice.

De ces affaires, il y a eu trois condamnations ce mois. La première condamnation est celle de Sieur Oumarou FAROUKOU. Il a, en effet, été condamné par le tribunal de Makokou le 25 septembre 2019 à une peine de six mois de prison ferme. Ayant passé plus de deux ans en détention préventive car arrêté depuis le 17 juin 2017 en possession de deux pointes d’ivoire, le juge a donc prononcé la levée du mandat de dépôt.

La seconde condamnation au tribunal de Libreville est celle de MOUMBONZI Alain. Poursuivi pour vente d’ivoire, il a été reconnu coupable des faits par lui reprochés et condamné à trois ans de prison dont un avec sursis et à payer une amende de 500 000 Francs CFA et 5 000 000 Francs CFA à titre de dommages et intérêts.

La troisième condamnation toujours au tribunal de Libreville a vu le nommé IKAGNA dit Francky reconnu coupable des faits de vente d’ivoire en tant que complice de MOUMBONZI Alain. Il a écopé de douze mois de prison dont six avec sursis. L’amende s’élève à 250 000 Francs CFA et les dommages-intérêts à 5 000 000 Francs CFA qu’il devra payer solidairement avec MOUMBONZI Alain au Ministère des eaux et forêts.

Bien que deux opérations aient eu lieu ce mois de septembre, une seule affaire a été enregistrée pour le moment devant le tribunal de Libreville. Il s’agit de l’affaire TRAORE BOUASSE et complice qui a fait l’objet de l’ouverture d’une information judiciaire celle venue d’Oyem étant encore à la police judiciaire.

Aussi, suite à un ordre de mission du ministre des eaux et forêts, ayant instruit le Coordonnateur du projet de contrôle d’aménagement forestier (CAF) avec l’appui de Conservation Justice, du 1er au 30 septembre 2019, deux juristes de Conservation Justice ont participé à la mission d’appui de la brigade des eaux et forêts du port d’Owendo chargée de mener les contrôles dans les conteneurs de bois. Au cours de cette mission de lutte contre le trafic des produits de la faune sauvage, plusieurs contrôles ont eu lieu dans les usines ainsi que dans les conteneurs à bois. Les opérateurs économiques de la filière forêt/bois ont été sensibilisés sur la législation en matière de lutte contre le trafic des produits de la faune principalement l’ivoire et peaux de panthère.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 12 |
| Nombre de détenus rencontrés | 13 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville, Makokou et Oyem. En tout, sur les douze visites effectuées, huit (8) détenus ont été rencontrés à la prison centrale de Libreville, deux (2) de Makokou et de celle d’Oyem.

Tous ces détenus ont été rencontrés pour ainsi vérifier leur détention effective en ce mois de septembre 2019.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Aucun article n’a été produit en septembre. Le responsable média a en effet pris du retard sur la base de données du mois d’août et les informations concernant une opération ne lui ont pas été transmises.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 13 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 13 |
| Collaboration sur affaires | 2 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays :

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre les rencontres avec le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, avec le chef d’Etat Major de la Police des Investigations Judiciaires et le Chef d’antenne de la Direction Générale des Recherches dans le cadre du renforcement de la collaboration et de la préparation des opérations de Libreville et Oyem. Les modalités de transfert à Libreville du trafiquant d’ivoire arrêté à Oyem le 30 septembre 2019 ont été abordées ainsi que des séances de travail avec la chef de brigade de la zone portuaire en charge de contrôle des opérateurs de la filière forêt/bois et le Coordonnateur du projet CAF chargé, avec son équipe, d’appuyer les agents de la brigade dans leurs missions régaliennes.

**Ogooué-Ivindo:**

Avec la mission effectuée par le juriste dans la province de l’Ogooué- Ivindo, la collaboration a été maintenue avec plusieurs entretiens et échanges au près du Directeur Provincial des Eaux et Forêts, et le Chef de Brigade faune, Le Juge d’instruction en charge du premier cabinet d’instruction, les Substituts du Procureur de la République et les chefs de commandements militaires (PJ et DGR).

**Woleu-Ntem**

Dans le cadre de la préparation de l’opération ivoire à Oyem, les juristes ont pu s’entretenir avec plusieurs autorités administratives et judiciaires de la province. Ils ont en effet, rencontré le chef provincial de la Police Judiciaire pour la disponibilité des agents, ils ont rencontré l’intérimaire du Directeur provincial des eaux et forêts pour la collaboration sur le dossier du trafiquant NZANG Norbert. Ils ont aussi rencontré le Procureur de la République pour faciliter le transfert vers Libreville du mis en cause NZANG Norbert. Au total, au moins 30 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Au cours de ce mois de septembre 2019, le projet a initié 12 missions d'investigations dans 5 provinces à savoir : l’Estuaire, le Woleu-Ntem, la Ngounié,l’Ogooué-Ivindo , le Moyen-Ogooué et l’Ogooué-Lolo, par 4 enquêteurs et ont permis d'identifier 45 nouveaux trafiquants.

Elles ont permis d'arrêter trois trafiquants d'ivoire de nationalité malienne et gabonaise. Un total de douze pointes d'ivoire d'une masse de 29,1kg a été saisi. Toutefois, en attendant que les conditions de transfert des trafiquants sur Libreville soient réunies, plusieurs opérations d’arrestation des trafiquants ont été mis en attente.